

**Commune D'ORVAULT**

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du juin quatre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Yann GUILLON	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

**Absent excusé**

M. Morvan DUPONT,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine LE TRIONNAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 06. Mise en affectation de biens au profit du budget annexe ENERGIE

### **Monsieur KERMARREC rapporte :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe pour retracer les opérations liées à la vente d'énergie produite par les équipements municipaux et notamment les installations photovoltaïques.

Ce transfert d'activité dans un budget annexe suppose l'affectation, dans ce nouveau budget, de l'actif et du passif liés aux activités. En l'espèce, il s'agit d'affecter, par opération d'ordre non budgétaire, les immobilisations au budget annexe afin de permettre leur amortissement.

Ces immobilisations concernent les installations photovoltaïques du groupe scolaire du Vieux-Chêne.

Budget principal – Plan comptable M14					
Libellé du compte inventaire	Débit	Crédit	Actif brut initial	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Bâtiments scolaires	181	2313	5 869,72 €	0 €	5 869,72 €

Budget annexe Vente énergie – Plan comptable M4					
Libellé du compte inventaire	Débit	Crédit	Actif brut initial	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Autres constructions	2138	181	5 869,72 €	0 €	5 869,72 €

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des immobilisations du budget principal au budget annexe ENERGIE ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 21 JUIN 2021  
Et par publication le : 17 juin 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 15 juin 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

